



Procès verbal communal
Élection du(de la) Syndic(que), 1er tour
7 mars 2021
Commune de Pomy

Le Bureau électoral, constatant :

- Qu'une seule liste, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

PROCLAME

Monsieur Yvan Débieux, né le 03.09.1969, originaire de Massonnens, domicilié Chemin de l'Eglise 3 à Pomy, élu tacitement Syndic pour la législature 2021-2026.

Observations :

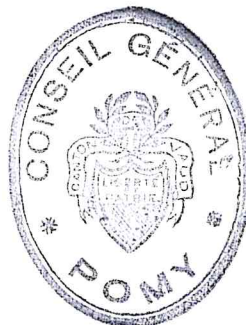
La journée de vote et maintenant terminée. La Municipalité et le(la) Syndic(que) sont élus

Les opérations de dépouillement se sont terminées le 7 mars 2021 à 10 heures 45 .

Ce procès-verbal doit être affiché au pilier public et transmis au Préfet.

Au nom du bureau électoral :

Le(la) président(e)



Le(la) secrétaire